

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Avallon

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

mairie-butteaux@wanadoo.fr

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal du
15 Février 2021**

Nous vous souhaitons bonne lecture.

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Michel Fourrey présente et détaille, le compte administratif de l'année 2020 qui se décompose comme suit

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes	33 969.93 €	Recettes	235 300.37 €
Dépenses	37 976.97 €	Dépenses	197 121.08 €
Résultat de l'exercice	-4 006.97 €	Résultat de l'exercice	38 179.29 €
Résultat antérieur reporté	-14 934.31 €	Résultat antérieur reporté	54 881.72 €
RESULTAT CUMULE (001)	- 18 941.28 €	RESULTAT CUMULE (b)	93 061.01 €
Restes à réaliser en dépenses	- 687.00€	Résultat à affecter au 1068	19 628.28 €
Restes à réaliser en recettes	0.00 €		
Besoins de financement (a)	- 19 628.28 €		
Excédent de financement (a)	€		
Résultat cumulé d'ensemble (a+b)	73 432.73 €	Résultat après affectation (002)	73 432.73 €

Le total des dépenses de Fonctionnement s'élève à 197 121.08 € et les recettes à 235 300.37 € dégageant un résultat positif de 38 179.29 €.

Le résultat de l'année 2020 est plus important que celui de 2019 (7 461.43 €), il est dû à l'économie réalisée sur l'éclairage public mais principalement au départ de l'employé communal (salaire + charges) et a son remplacement par Vitavie.

Le Conseil est d'accord pour continuer l'utilisation de ce prestataire pour l'année à venir.

Le résultat positif antérieur de cette section étant de 54 881.72 € il porte le résultat total de Fonctionnement à 93 061.01 €.

Pour le budget d'Investissement, le total des dépenses s'élève à 37 976.90 € et celui des recettes à 33 969.93 € dégageant un résultat négatif de 4 006.97 €, auquel il faut ajouter le résultat antérieur négatif lui aussi de 14 934.31 € soit un total de 18 941.28 €.

A quoi s'ajoute le montant des dépenses engagées mais non encore payées (restes à réaliser) pour un total de - 687.00 € portant notre total de déficit pour ce budget à - 19 628.28 €.

L'arrêt brutal des circulations et des travaux dû à la pandémie, mais aussi à la mise en place tardive des exécutifs municipaux a malheureusement empêché de réaliser nos projets. Souhaitons un retour à la normale au plus tôt.

Le résultat total de l'exercice est donc de 93 061.01 - **19 628.28** = 73 432.73 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF : Le Maire étant sorti de la salle, le compte administratif de la commune pour l'année 2020 est voté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR : Les chiffres du percepteur correspondent au centime près aux chiffres figurant dans les comptes de la commune, le compte de gestion du percepteur est voté également à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS :

Au vu des chiffres qui sont proposés, le Maire propose d'affecter les résultats suivants :

Reprendre en fonctionnement le résultat positif de 73 432.73 € et en Investissement le résultat négatif de -18 941.28 €, et afin d'équilibrer le budget d'investissement, d'émettre un titre au compte 1068 de 19 628.28 €.

Ces dispositions sont votées à l'unanimité

DEBAT SUR L'EVOLUTION DES QUATRE TAXES 2021

Réflexion sur le vote des taxes :

Il est expliqué au Conseil que la marge de manœuvre, sans être inquiétante, est néanmoins restreinte. Comme il avait été rappelé l'an passé, le budget d'investissement est alimenté par les excédents de fonctionnement de l'année précédente ceux-ci ne sont pas importants (certaines communes ont pratiquement un budget d'avance en report)

La revalorisation des bases pour l'année 2021 sera quasi nulle (0.2 % sur le foncier et 0.1 % sur le CFE). Les modalités de reversement de la Taxe d'Habitation par l'Etat sont toujours floues.

Il appartiendra aux Conseillers de réfléchir à une hausse des taux ou au gel de ceux-ci, pour l'élaboration du prochain budget. De plus, nous ne pourrons agir maintenant que sur le Foncier réduisant encore un peu plus notre marge de manœuvre.

VOTE DES SUBVENTIONS

Les subventions accordées aux différentes associations sont proposées au Conseil sans changement par rapport à l'année passée.

Coopérative scolaire de Germigny (Noël Primaire 2021, 7€ par enfants)	98.00 €
Coopérative scolaire de Germigny (subvention 1€ par hab.)	255.00 €
Foyer rural de BUTTEAUX	1 500.00 €
Centre anticancéreux Leclerc à Dijon	50,00 €
Centre anticancéreux G Roussy à Villejuif	50,00 €
Chasseurs de Butteaux	35,00 €
Fondation du patrimoine	50.00 €
Germikid's	300.00 €
UNA	

Il est à noter que la subvention accordée au Foyer Rural de Butteaux n'a pas été versée en 2020 pour cause d'annulation du feu d'artifice.

Souhaitons un retour à la normale pour cet été.
Ces subventions sont acceptées à l'unanimité

AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le Maire peut, jusqu'à l'adoption du vote du budget et sur autorisation du Conseil Municipal, engager et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour exemple, nous avons commandé et devons payer des panneaux pour indiquer la participation citoyenne, un aspirateur pour la Mairie, une guirlande lumineuse pour le sapin de La Chaussée. Par ce biais, ces petites dépenses pourraient être réglées sans réunion et autorisation du Conseil avant le vote du Budget.

Afin de faciliter la gestion de notre comptabilité, le Maire demande l'autorisation d'engager certaines dépenses avant le vote du budget, sans avoir recours à une convocation du Conseil Municipal.

Le Conseil accepte cette disposition à l'unanimité.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE PISCINE, DE RESTAURATION ET DE TRANSPORT SCOLAIRE

Comme chaque année et en l'absence d'une convention autorisant le règlement des dépenses précédemment citées, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à payer les dépenses engagées par la commune de Germigny dans ces domaines

Afin d'élaborer les participations financières de chacun pour assurer la gestion des frais scolaires, de nombreuses réunions sont tenues.

Pour l'année 2019-2020 la commune de Germigny nous propose de lui régler les sommes de :

Transports scolaires :

8 298.96 € (Pour mémoire : 2018/2019 : 8 967.50 €, 2017/2018 : 11 170.00€)

Pour la cantine :

5 499.25€ (Pour mémoire : 2018/2019 : 3 891.87€, 2017/2018 : 5 354.50 €)

Pour la piscine

1 048.91 € (Pour mémoire : 2018/2019 : 1 459.34€)

Tous les éléments constituant ces montants ont été observés à la loupe donnant lieu à de nombreux ajustements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à payer ses dépenses.

COMPETENCE EAU POTABLE

Nous faisons partie d'un syndicat intercommunal gérant la distribution de l'eau potable sur les communes de Butteaux, Carisey, Percey et Villiers-Vieux. De plus nous assurons la fourniture de l'eau potable à la commune de Les Croutes (10).

La loi Nôtre imposera, en 2026, la prise de compétence eau potable par les Communautés de Communes. Cette disposition peu faire craindre la mainmise de ce service par de grands groupe nationaux et une élévation importante de la facture d'eau des usagers.

Notre syndicat, étant à cheval sur les territoires de deux Communautés de Communes, peu échapper à cette obligation.

La commune de Villiers-Vineux a déjà pris une délibération refusant cette disposition en s'inscrivant dans la volonté de continuer le fonctionnement de notre Syndicat.

Après débat, le Conseil Municipal indique sa volonté de rester dans le fonctionnement actuel. Il souhaite proposer des regroupements avec le ou les syndicats voisins et avec la commune extérieure nous approvisionnant en eau.

Des démarches seront opérées dans ce sens.

LOGEMENT COMMUNAL DU 16 RUE FAUSSE BILLON

La locataire du logement situé à coté de la Mairie a donné son préavis et le quittera début mars 2021.

Le Maire propose de fixer le loyer mensuel à 600 € (dont 120 € de charge de chauffage), révisable au 1er janvier de chaque année suivant le taux du 3ème trimestre de l'indice de construction. Une caution d'un mois et la désignation d'un garant sera demandée.

Le Conseil adopte le nouveau montant du loyer à l'unanimité.

**Les personnes intéressées
peuvent se faire connaître rapidement en Mairie**

MOTION DE DEFENSE DES URGENCE REFUS DE LA SUPRESSION DU CENTRE 15 DU SAMU 89

Le Maire résume les intentions de l'Agence Régionale de Santé qui, et ce malgré l'opposition unanime des acteurs de terrain, à vouloir supprimer le centre de réception et régulation des appels d'urgence de l'Yonne (CRRA 15) situé au sein du centre hospitalier d'Auxerre, afin de le transférer au centre hospitalier universitaire de Dijon.

Les médecins hospitaliers et libéraux, infirmiers, pompiers... Aucun professionnel de santé, aucun professionnel de l'urgence, du soin ou du secours n'accepte la fermeture du « centre 15 » du SAMU de l'Yonne.

Les membres de l'Assemblée nationale et du Sénat, président et membres du conseil départemental, Maires d'Auxerre et de toutes les Communes de l'Yonne, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours... : aucun élu de l'Yonne, national ou territorial, n'accepte la fermeture du « centre 15 » du SAMU de l'Yonne.

Cette mobilisation est pleinement justifiée. Le « centre 15 » fonctionne parfaitement à l'hôpital d'Auxerre, gère près de 300 000 appels chaque année et permet d'apporter une réponse médicale rapide à nos concitoyens au plus près du terrain, y compris par hélicoptère.

Si le « centre 15 » devait être transféré demain à Dijon, ce serait une catastrophe sanitaire pour le département rural qu'est l'Yonne, lequel souffre déjà d'un nombre insuffisant de personnels soignants

Concrètement, il y aurait encore moins d'urgentistes et moins d'internes à Auxerre, le SAMU serait fragilisé, la permanence des soins serait désorganisée, le centre hospitalier d'Auxerre serait déclassé et, à terme, il ne saurait être exclu que les autres hôpitaux de l'Yonne soient également déclassés et démunis au profit du CHU dijonnais, il n'est pas exclu non plus que

l'hélicoptère actuellement localisé à Auxerre subisse le même sort que le centre de régulation et soit lui aussi transféré à Dijon.

Au vu de ces considérations, le Conseil Municipal appuie la motion de défense des urgences Samu de l'Yonne et refuse son départ de l'hôpital d'Auxerre

PREVISIONS D'INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET 2021

- **La réfection du logement de La Chaussée :** L'obtention d'une aide du Syndicat d'Energie de l'Yonne acquise récemment devait porter au maximum notre taux de subvention pour cette action. Les actualisations des devis en notre possession sont demandées et seront complétés avec d'autres comparatifs.
- **Remplacement de l'escalier du clocher de l'Eglise :** Ce projet sera financé par une partie des dons collectés par la Fondation du Patrimoine.
- **Equipement du Cimetière :** Transformation de la chapelle en columbarium, extension de l'emplacement des cave-urne et création d'un jardin du souvenir. Des devis ont déjà été reçus.
- **Renforcement et sécurisation du carrefour rue St Roch/rue de la Chapelle :** Deux entreprises ont été reçues et questionnées pour le busage du fossé rue de la chapelle, le renforcement du virage et la traversée de route permettant l'évacuation des eaux dormantes dégradant la route à cet endroit.
- **Terrain du Logement 16 rue Fausse Billon :** Partition du terrain avec une clôture, dossier présenté au précédent budget qui sera réactualisé
- **Volet du Presbytère :** Ceux-ci, en très mauvais état, ont été déposés. Nous sommes en attente d'un chiffrage pour leur remplacement.
- **Atelier Communal :** Réalisation d'un béton mettant à niveau la totalité de la surface
- Et toujours, le remplacement de la **cloche de l'église.**
- **Peinture :** Peinture des grilles du Cimetière et du portail du presbytère (commandé en 2020 et non réalisé)

Les conseillers complètent cette liste et ajoutent :

La pose d'un miroir de circulation « rue des Bruyères »

Le nettoyage de la façade de la salle communale

Un marquage au sol place de La Chaussée

L'éclairage de l'horloge du logement de La Chaussée

L'avenir du terrain de tennis

Le changement ou le nettoyage du banc devant le cimetière

La réalisation d'un béton le long du pont du Rû

Vérification des piliers de porte au presbytère

Vérification de la couverture de l'église et repiquage si nécessaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Autorisation de travaux sur la voie publique :

Un habitant de notre commune sollicite l'autorisation d'effectuer un béton lavé sur le trottoir devant sa propriété. Cette demande a été acceptée.

Fibre :

L'entreprise chargée de déployer la fibre sur notre territoire a été reçue en Mairie. Le recensement des branchements à prévoir est effectué, l'emplacement de l'armoire de distribution est prévu. Les travaux d'infrastructure sont prévus au 2^{ème} semestre 2021 pour une commercialisation début 2022.

Panneaux participation Citoyenne :

Les Panneaux indiquant la participation citoyenne ont été commandés et livrés. Des bénévoles se sont proposés pour les installer



Défibrillateur :

La formation prévue n'a toujours pas été réalisée pour cause de pandémie.

Elle reste bien sur d'actualité.

En attendant, vous trouverez, sur la page d'accueil de notre site internet (www.butteaux.fr), des vidéos très concrètes sur les gestes qui sauvent (Comment donner l'alerte ? L'utilisation du défibrillateur sur adulte et enfants ? Comment réagir devant quelqu'un qui s'étouffe ? Que faire en cas de perte de connaissance chez l'enfant ?)

Le fournisseur nous a indiqué qu'il n'y avait pas de maintenance sur cet appareil qui s'autocontrôle en ligne. Ce sont eux qui nous avertissent dès qu'il faut changer quelque élément (batterie, électrodes, etc.).

Si un problème est détecté, il se mettra en erreur, bipera ou clignotera.

Un contrôle de la date de changement de batterie sera tout de même effectué.

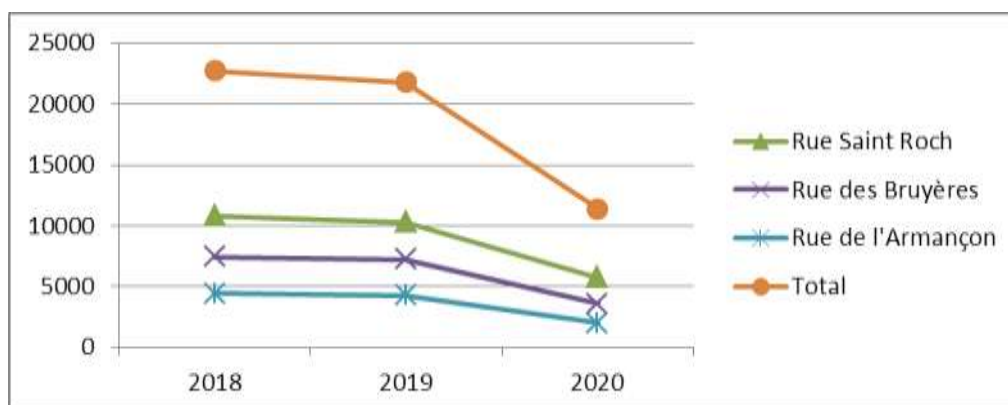
Opticien :

Un opticien (OPTICAL CENTER) peut, sur demande, se rendre au domicile des personnes ne pouvant se déplacer facilement. Il est équipé d'un camion comportant instruments de mesure et choix de montures. Vous pouvez le contacter au 06.81.93.52.66.

Eclairage public :

Un comparatif de la consommation d'électricité suite au changement des dispositifs d'éclairage public a été effectué. L'économie annoncée est bien présente.

ANALYSE des consommations de l'Eclairage public **En KWH par année**



Grippe Aviaire :

Les services de l'Etat nous imposent un registre des foyers détenant des volatiles.

Si vous avez des poules, faisans, canard ou toute sorte de volatiles, nous vous serions obligés de les déclarer en mairie par le Biais du formulaire CERFA n°15472.02 (disponible en Mairie sur demande ou sur la page d'accueil de notre site internet : www.butteaux.fr)

Problème de stationnement dans la cour Mourlon :

Au moment des sorties de classe de l'école de Butteaux, il est constaté un afflux de véhicules place de la Mairie et dans la cour Mourlon pouvant gêner les habitants de cet ensemble.

Une réflexion sur ce sujet devra être opérée et des solutions trouvées.

Il est rappelé que les sacs poubelle doivent être déposés au plus tôt la veille de la collecte

Les véhicules circulant rue de l'Armanche à La Chaussée sont observés trop souvent en excès de vitesse.

Une demande de contrôle radar, à effectuer par la gendarmerie sera déposée



Le repas des anciens, si apprécié par les convives, n'a malheureusement pas été partagé.

Un colis a été distribué et le Maire remercie les personnes qui ont assuré ce portage.

NOUS ASPIRONS TOUS A RETROUVER, AU PLUS VITE, CETTE CONVIVIALITE QUI NOUS MANQUE TANT. EN ATTENDANT PROTEGEZ-VOUS, PROTEGEZ NOUS.

